

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2018**

**POL 4022-30
Femmes et développement
Mercredi 9h30 à 12h30**

Chargée de cours : Julie Thérout-Séguin

Courriel : theroux_seguin.julie@uqam.ca

Heures de bureau : mercredi de 13h à 15h et sur rendez-vous

DESCRIPTIF

Le rôle des femmes agricultrices, ouvrières, artisanes, etc. (productrices et reproductrices) dans le développement des pays du tiers-monde. Analyse des différentes approches théoriques sur Femmes et développement. Après un rappel du rôle des femmes dans les sociétés précoloniales et de l'impact de la colonisation sur celles-ci, après l'étude de l'intégration de la force de travail des femmes dans la division internationale du travail, une attention particulière sera portée aux revendications, stratégies et organisations des femmes. Seront étudiées également les politiques des États et des organismes internationaux sur l'intégration des femmes au développement.

PRÉSENTATION

L'objectif principal de ce cours est d'étudier en profondeur les concepts, les politiques et les instruments du développement et à partir d'une analyse féministe en voir les différents changements au cours des 60 dernières années. Tout en analysant la mise sur pied des outils du développement et l'instauration d'un système, nous utiliserons parallèlement certaines analyses critiques du développement nous amenant à questionner les rapports sociaux, la place des femmes dans les projets de développement ainsi que les apports du mouvement des femmes et du féminisme. Le cours nous permettra aussi de mieux comprendre concrètement comment se réalise des projets de développements ainsi que les différents courants qui influencent actuellement les grands acteurs du développement.

OBJECTIFS DE FORMATION

1. Favoriser la compréhension des liens qui existent entre le développement, la mondialisation, la division sexuelle du travail, les rapports sociaux de sexe, de classe et de « race ».
2. Renforcer les connaissances des approches et des concepts clés du développement, des inégalités femmes/hommes et des différentes approches qui ont historiquement abordé ces problématiques dans le cadre du développement.
3. Avoir une connaissance des acteurs clés du développement et des approches théoriques utilisées par certains de ces acteurs.

4. Sur la base de cas d'études et d'exemples, mieux comprendre les grandes problématiques actuelles du développement et les liens avec la justice de genre.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'enseignante utilisera une composition d'approches dans le cadre de ce cours. Plusieurs séances seront organisées autour d'une présentation magistrale, chacune d'elles portant sur une thématique particulière. Plusieurs des présentations magistrales seront suivies d'une discussion en petits groupes et plénière sur les lectures obligatoires qui accompagnent le cours. Certaines lectures complémentaires seront aussi disponibles si les étudiant.es veulent enrichir leurs connaissances. Les textes seront disponibles sur la plateforme Moodle. Les discussions autour des textes permettront aux étudiant.es d'approfondir les concepts présentés, d'établir des liens entre la théorie des études du développement, du féminisme et de la mise en œuvre pratique de projets de développement qui intègrent l'égalité entre les femmes et les hommes et aussi d'avoir un regard critique et constructif sur ces différents champs d'études.

De nombreuses activités sont prévues au programme de la session : discussion sur les textes, études de cas, visionnements, conférences, ateliers et débats.

PLAN DE COURS

Date	Contenu	Objectifs
Séance 1 10 Janvier	Présentation du cours et adoption de l'entente d'évaluation	Réunir les attentes des étudiant.es et de l'enseignante. Faire une brève introduction de la matière.
Séance 2 17 Janvier	Perspectives historiques et théoriques sur le développement	Mieux comprendre l'origine du développement et la mise sur pied d'une structure mondiale.
Séance 3 24 Janvier	Le système onusien	Comprendre le système onusien, son apparition et approfondir certaines de ses institutions. *Travail d'équipe durant le cours
Séance 4 31 Janvier	L'inclusion des femmes et du « genre » dans le développement : théories et approches	Aborder quelques concepts clés du féminisme ainsi que les premiers courants dans le développement: Intégration des femmes au Développement, Genre et Développement.
Séance 5 7 Février	Approche Basée sur les droits, Empowerment et nouvelles approches	Explorer quelques-unes des approches actuelles dans le domaine du genre et développement. *Travail d'équipe durant le cours
Séance 6 14 Février	Post-colonialisme, Intersectionnalité et développement Exercice de synthèse	Apprécier les changements de paradigmes dans le développement en lien avec les approches féministes plus récentes. Revoir la matière étudiée jusqu'ici à travers un exercice participatif

Séance 7 21 Février	Examen Mi Parcours	
Séance 8 28 Février	Semaine de lecture	
Séance 9 7 Mars	Système de financement du développement et acteurs clés	Améliorer la compréhension des dynamiques de financement du développement et de certains acteurs clés tels que les bailleurs de fonds, les organisations non gouvernementales locales et internationales. La politique d'aide féministe du Canada fera aussi l'objet d'une étude.
Séance 10 14 Mars	Femmes et droits du travail	Questionner l'implication du secteur privé dans le développement à travers l'analyse d'un projet sur l'amélioration des conditions de travail des femmes.
Séance 11 21 Mars	Femmes et participation politique Renforcement de la société civile et du mouvement féministe	Explorer les liens entre les mouvements féministes locaux et les projets de développement qui visent à l'amélioration de la participation politique. Certains cas concrets seront analysés.
Séance 12 28 Mars	Droits des femmes et réponse humanitaire, en situation de conflit et post guerre	L'intégration des droits des femmes durant une réponse humanitaire sera explorée et ce plus spécifiquement en utilisant des exemples issus de réponses humanitaires dans un contexte post conflit armé. *Travail d'équipe durant le cours
Séance 13 4 Avril	Violences faites aux femmes et aux filles, différentes approches pour une même problématique	Faire une analyse des différentes approches pour aborder la problématique des violences faites aux femmes et aux filles en mettant en perspective les implications des gouvernements locaux. *Travail d'équipe durant le cours
Séance 14 11 Avril	Genre, masculinités et développement Exercice de synthèse	Approfondir certaines approches et projets de développement mis en œuvre pour l'égalité entre les femmes et les hommes et comment ces derniers sont accomplis non seulement en intégrant les hommes et les garçons dans les projets, mais aussi en réfléchissant sur les questionnements autour des stéréotypes de genre perpétuant l'inégalité. Revoir toute la matière du cours à travers un exercice participatif
Séance 15 18 Avril	Examen Final	

MODES D'ÉVALUATION

(1) Deux meilleures fiches de lecture (20%)

Description :

Pour dix des séances de la session (séances 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14) des lectures obligatoires doivent être effectuées par les étudiant.es. Il est possible de remettre au total cinq fiches de lecture et les deux meilleures seront retenues pour la note finale.

Un feuillet explicatif précisant la structure et le contenu de la fiche de lecture ainsi que les critères de correction sera déposé sur Moodle et discuté en classe lors de la première séance.

** La fiche de lecture doit être remise au début de la séance dans le porte-documents à cet effet. Vous êtes responsable d'effectuer le nombre minimal de fiches à l'obtention des points. Les fiches remises à la fin du cours ou après le cours dans lequel le texte est discuté ne seront pas acceptées.

Date : entre la séance du 10 janvier 2018 au 11 avril 2018. À 9h30, en classe.

Pondération : chaque fiche compte pour 10% du 20% de la note finale.

(2) Participation en classe (15%)

Description :

La qualité de la participation en classe fera l'objet d'une co-évaluation entre l'étudiant.e et l'enseignante. L'obtention des points suppose plus qu'une seule présence en classe. Les éléments suivants seront pris en compte :

- a. La participation sera évaluée en fonction de la présence et des apports aux différents ateliers-discussions, exercices qui auront lieu au cours de la session sur les lectures de la semaine, le matériel vu en cours, la pertinence des interventions et la richesse des interactions avec les conférenciers et conférencières. Les étudiant-e-s sont donc encouragé-e-s à partager avec la classe et les groupes leurs réflexions et leurs remarques, tout en respectant le temps de parole des autres membres, pour que le cours puisse être un forum ouvert dans lequel chaque personne aura la chance de trouver une stimulation intellectuelle en lien avec ses questions et préoccupations. 5% du 15% sera alloué à cet élément.
- b. La participation lors des travaux d'équipe en classe (identifié par des * dans le plan de cours) sera aussi évaluée. Cette participation sera observée lors du travail en équipe (prise de parole et écoute, ouverture et apports pertinents, stimuler les réflexions) et aussi durant les restitutions en plénière (qualité des éléments présentés, participation de tous les membres du groupe, richesse des points de vue). 5% du 15% sera alloué à cet élément.
- c. Une autoévaluation justifiée devra être complétée par les étudiants.es à la fin de la session. 5% du 15% sera alloué à cet élément.

Date : L'évaluation de la participation se fera de manière continue tout au long de la session. L'autoévaluation de la participation, date limite : mardi 17 avril.

Pondération : 15% de la note finale.

(3) Examen mi parcours (30%)

Description :

L'examen portera sur la matière et les textes lus depuis le début de la session. Quatre questions seront soumises le jour de l'examen et les étudiant.es devront répondre à deux.

L'examen devra être manuscrit à l'encre bleue ou noire (des cahiers de réponse seront distribués).

Le matériel permis : textes lus durant la session, notes de cours et de lecture personnelle (pas d'appareil électronique).

Longueur des réponses : 3 pages maximum manuscrites pour chaque question.

La durée : la séance complète, 3hrs.

Date : mercredi 21 février 2018, 9h30 à 12h30.

Pondération : 30% de la note finale.

(4) Examen de fin de session en classe (35%)

Description :

L'examen portera sur l'ensemble de la matière présentée en classe ainsi que sur les lectures obligatoires. Cinq questions seront soumises la semaine précédant l'examen et le jour de l'examen trois questions seront pigées et les étudiant.es devront répondre à deux.

L'examen devra être manuscrit à l'encre bleue ou noire (des cahiers de réponse seront distribués).

Le matériel permis : textes lus durant la session, notes de cours et de lecture personnelle (pas d'appareil électronique).

Longueur des réponses : 3 pages maximum manuscrites pour chaque question.

La durée : la séance complète, 3hrs.

Date : mercredi 18 avril 2018, 9h30 à 12h30.

Pondération : 35% de la note finale.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.